

Élection 2018

Procédure d'élection

1. Mise en candidature (5 au 9 novembre à 16h30)

- Un candidat peut se présenter sur 1 poste seulement;
- Liste des postes en élection :
 - Président (réf. Statuts et règlements art. 9.2) (3 ans);
 - Secrétaire-trésorier (réf. Statuts et règlements art. 9.5) (3 ans);
 - Syndics (réf. Statuts et règlements art. 9.7) (3 postes : 3 ans, 2 ans et 1 an).
- La candidature doit être accompagnée obligatoirement d'une lettre d'appui signée par 10 membres en règle et d'une lettre de présentation avec photo et ne doit pas dépasser une page recto de 8 ½" x 11";
- Les candidatures doivent être transmises par courriel à scbgelection2018@gmail.com.

2. Affichage de la liste des candidats (12 novembre)

- Les candidatures seront affichées sur le site du SCBG.CA.

3. Vote

- Le vote se tiendra lors de l'assemblée générale (20 novembre), ainsi que le lendemain au siège social du syndicat de 9h à 16h;
- Chaque membre en règle (qui a signé sa carte d'adhésion) devra présenter une carte d'identité avec photo pour se prévaloir du vote;
- Chaque candidat aura 2 minutes pour se présenter;
- L'élection sera gérée par le président d'élection et assistée par le secrétaire d'élection et les 4 scrutateurs;
- Le dépouillement et l'assermentation des candidats auront lieu le 21 novembre au siège social du syndicat à 16h.

Pour consulter la procédure d'élection complète, veuillez-vous référer à l'article 10 des [Statuts et règlements du SCBG-SCFP 5400](#).